



Chers parents et tuteurs,

Le 24 janvier 2019, tous les élèves de l'Île-du-Prince-Édouard inscrits au cours de Math 521M et Math 521N au premier semestre participeront à une évaluation commune en mathématiques qui mesurera les connaissances acquises en la matière jusqu'à la fin de la 11^e année. L'Évaluation des mathématiques au secondaire (ÉMS) est élaborée par les enseignants et fondée sur le programme d'études enseigné chaque jour en classe. Vous pouvez consulter des exemples de questions et d'autres ressources sur notre site Web.

Veuillez vous familiariser avec les politiques ci-dessous et les partager avec votre enfant. Pour voir les politiques intégrales, consultez le Guide d'administration en ligne à <http://bit.ly/EMS-IPE>.

L'ÉMS est une évaluation provinciale obligatoire qui remplace l'examen final traditionnel préparé par l'enseignant. Elle vaudra 25 pour cent de la note globale du cours et sera calculée dans la note finale qui paraîtra sur le bulletin. La note se trouvera dans le fichier des évaluations provinciales dans Parcours réussite (Students Achieve). Les élèves qui sont absents le jour de l'examen doivent fournir un document justificatif. En cas de maladie, un billet du médecin sera exigé. Les élèves dont l'absence est justifiée recevront INC (incomplet) comme code pour leur ÉMS dans le bulletin électronique (SAS). Ces élèves auront l'occasion de faire l'évaluation le 13 février 2019.

Les élèves auront deux heures et demie pour faire l'évaluation; une demi-heure supplémentaire peut être accordée au besoin. Les élèves sont seulement autorisés à quitter la salle une heure et demie après le début de la séance. Les élèves qui se présentent plus d'une heure en retard ne sont PAS autorisés à participer à l'évaluation. L'élève qui doit s'absenter temporairement doit être accompagné par un surveillant suppléant.

Les élèves qui ont droit à des adaptations tout au long du semestre auront accès aux mêmes appuis lors de l'évaluation, à condition que ceux-ci ne compromettent pas la validité de l'évaluation. Veuillez consulter la liste d'adaptations acceptées dans le Guide d'administration.

Tout élève qui a un accès inapproprié aux documents de l'évaluation avant son administration, d'une manière accidentelle ou autre, qui usurpe l'identité d'un autre élève, qui communique électroniquement par téléphone, courriel ou partage de dossiers ou qui copie, triche ou commet une infraction académique sera disqualifié du processus d'évaluation. L'élève en question devra refaire l'examen le 13 février. Dans cette optique, on rappellera aux élèves d'éteindre leur téléphone cellulaire avant le début de l'évaluation.

Seules les calculatrices spécialisées, non programmables et non graphiques sont autorisées durant l'évaluation, et les élèves devront en effacer la mémoire avant d'arriver pour l'évaluation. Veuillez consulter la politique sur les calculatrices pour voir la liste des calculatrices interdites.

Tout élève peut demander une révision de son évaluation. Un groupe d'experts révisera l'évaluation pour assurer que les normes de correction prévues à l'origine ont été appliquées adéquatement, et l'on procèdera à une vérification du calcul de la note. Pour obtenir plus de détails au sujet de la demande et des frais applicables, allez à <http://bit.ly/EMS-IPE> et cliquez sur le lien de l'Évaluation des mathématiques au secondaire ou communiquez avec Lorna Underhill en composant le 902-438-4887.

Pour plus de renseignements sur l'Évaluation des mathématiques au secondaire, veuillez communiquer avec Laurie Callbeck au Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture en composant le 902-438-4833 ou en consultant le site <https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/evaluation-et-rendement-scolaires>.